EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-42

Séance du 13 mars 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni dans les locaux de l'école d'Evires, sise 134 route de la Côte – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 3 - Votants : 24

OBJET : CREATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR L'ESPACE PHIL'ARTS : PRESTATION « CHEMINS DE LA CULTURE »

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. – DUPONT C. (pouvoir à E. SELLECCHIA) – JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BURDIN C.

Entendu l'exposé suivant :

La personne responsable de l'espace Phil'Arts participera au dispositif départemental « les Chemins de la Culture », en assurant des prestations de médiation culturelle auprès du collège du Parmelan notamment.

A la demande du Conseil Département 74, il convient de facturer ces prestations de médiation au collège à hauteur de 40 € par heure, prestations qui seront finalement prises en charge par le Conseil Départemental par le versement d'une subvention.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2018-156 du 10 décembre 2018, approuvant les modifications à apporter aux tarifs municipaux, et pour une application à partir du 1er janvier 2019,
Vu la délibération n°2019-23 du 11 février 2019, relative à la modification des tarifs municipaux 2019,
Vu le dispositif « les Chemins de la Culture » du Conseil Départemental 74 favorisant l'accès à la culture dans les collèges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tarif de 40 euros par heure relatif à la prestation dispensée par la personne responsable de l'espace Phil'Arts auprès des établissements d'enseignement secondaire.

Le secrétaire de séance
Céline BURDIN

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 22 MARS 2023
Publication le : 23 MARS 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.